



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 17 novembre 2022 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Date convoc. : 10/11/2022

Mme BOURGOIN Jocelyne est élue Secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Nomination d'un membre élu au CCAS suite à démission (*délibération n°202211DL124*)

Pour faire suite à la démission de Mme LEPIC Sabine en date du 15 octobre 2022, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, le Conseil Municipal désigne, comme membres élus du Conseil d'Administration du CCAS les 6 membres suivants :

Isabelle THOIREY,
Jean-Pierre MARIAIS,
Céline LAMBRON,

Annie NELET,
Danick GILLET,
Geneviève SERRE,

FINANCES

2. Tarifs visite du château – Modification (*délibération n°202211DL125*)

Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs de visite du Château à compter du 1^{er} janvier 2023.

3. Assurance pour les risques statutaires du personnel communal – Adhésion au contrat groupe du centre de gestion de la Sarthe (*délibération n°202211DL126*)

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat d'adhésion au contrat groupe du CDG 72 selon les conditions suivantes :

Application des taux proposés sans changement de franchises pour les risques de décès, maladie ordinaire, longue maladie et maternité, mais application d'une franchise de 15 jours pour le risque accident de service et maladie professionnelle, soit un taux de 3,56% contre 4.11%. Cette franchise permet d'abaisser la cotisation annuelle de plus de 5 000 €.

4. Subvention exceptionnelle au budget du CCAS (délibération n°202211DL127)

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au budget du CCAS d'un montant de 140 €.

URBANISME

5. Acquisition de plein droit d'un bien sans maître – parcelle ZN 19 (délibération n°202211DL128)

Le Conseil Municipal décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil concernant la parcelle ZN 19. Elle devient ainsi propriétaire de fait de cette parcelle.

6. Mandat simple de vente avec les agences immobilières et l'étude notariale pour la vente du presbytère (délibération n°202211DL129)

Le Conseil Municipal approuve l'aliénation de l'immeuble dénommé « Presbytère » parcelle cadastrée section AL 454 d'une surface de 1 090 m² sise 9 Place de la Tour ; détermine le prix de mise en vente à 200 000 € net vendeur ; approuve les modalités du mandat simple de vente des agences immobilières et de l'étude notariale ; autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

7. Convention de prestation de service avec Sarthe Habitat concernant l'ancienne bibliothèque (délibération n°202211DL130)

Le Conseil Municipal autorise M. Le maire à signer la Convention de prestation de service avec Sarthe Habitat concernant l'ancienne bibliothèque et autorise l'étude de faisabilité sur la parcelle AL 170. Cette étude de faisabilité est un outil d'aide à la décision dans le cadre d'une potentielle démolition et reconstruction pour produire une offre de logements neuf en locatif social.

PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2022

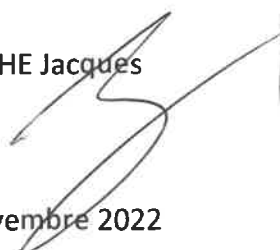
TOUTES COMMISSIONS	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 décembre 2022	Jeudi 15 décembre 2022

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 25 novembre 2022

La Secrétaire de séance,
Mme BOURGOIN Jocelyne



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr : le 25 novembre 2022